

ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 15 janvier 2024, à 20 h, le règlement numéro 2023-487 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2024, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette et traitement de matières résiduelles.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2023-487 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 26 janvier 2024.



Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication sur le site internet de la Ville et dans le journal le Hublot, le 15 février 2024)